

	NOTE DE SERVICE	NS-00857
	BQ-COVID-19 : Renforcement des consignes de barrières physiques	Date de mise en application : 16/03/2020
Direction du Laboratoire de Biologie Médicale Toutes les structures du Pôle Laboratoires		Suivi par : P. FRANCK Téléphone : 03-83-15-37-66 Courriel : P.FRANCK@chru-nancy.fr

Seule la version électronique du document est valide

OBJET : COVID-19 : Renforcement des consignes de barrières physiques

En application des consignes ministérielles et dans un contexte de contamination potentielle de certains des agents du pôle, les règles suivantes s'appliquent :

- **Soignant ayant eu un contact rapproché avec une personne Résultat positif COVID-19 :**
 - Port de masque selon les recommandations
 - Confinement en cas de signes

Sur Intranet : Suivre chaque jour la mise à jour des consignes

Conduite à tenir pour un professionnel de santé ayant une exposition dans sa vie privée parce qu'il est soit de retour d'une zone à risque soit parce qu'il est contact d'un cas suspect ou avéré COVID-19 Et autres documents COVID-19

- **Secret professionnel** : A respecter strictement
- **HYGIENE : ACTE DE CIVISME**
 - Renforcer le nettoyage des surfaces à la prise de poste et à la fin de poste. Penser à passer régulièrement sur clavier, téléphone, poignées de porte, une lingette imbibée d'oxyfloor ou Amnios
 - Une ronde de nettoyage des poignées, rampes d'escaliers et boutons d'ascenseurs, les plus utilisées est organisée tout au long de la journée.
 - Vestiaires : un bidon oxyfloor sera à disposition afin que chaque vestiaire puisse être décontaminé avant le départ
 - Lavage des mains avant, après chaque prise de poste et à chaque changement de gants
 - Port des gants obligatoire aux postes de travail
 - Plus aucun bijou de main (bagues, bracelet, montre...) - cheveux attachés - limiter au maximum l'usage personnel du téléphone portable et décontamination périodique des téléphones portables
 - Pas de contact physique : embrassades, poignée de main...
- **SALLE DE DETENTE** : en fonction de la dimension des salles de détente, un nombre maximal affiché sur les portes devra être impérativement respecté
- **REUNION** :
 - **Interdit à plus de 10 personnes** : toutes les réunions RRQ, CODIR, réunion de service sont annulées ou organisées différemment : mail ou réunion téléphonique.
 - **Moins de 10 personnes : Interdit dans les bureaux.** Une seule salle de réunion dans son format élargi permet de conserver des distances acceptables pour un groupe de moins de 10 personnes. Une « pieuvre » permet en outre de dialoguer à plusieurs et d'organiser des conférences téléphoniques.

IMPORTANT :

- Se protéger pour protéger les autres et pouvoir continuer à prendre en charge les patients
- Des réorganisations de services sont en cours et des réquisitions de personnel sont à venir

Fait à Nancy le 16 mars 2020
Dr Patricia FRANCK, Cheffe de Pôle

DESTINATAIRES
Pour information : <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG)</i>
Pour exécution : <ul style="list-style-type: none">▪ <i>L'ensemble des structures du Pôle Laboratoires</i>